

Rapport du département des Services d'urgence

Renouvellement du contrat de la P.P.O pour les services 9-1-1

Rapport no. : SU-005-2024  
Date de la réunion : 27 novembre 2024

## **Sommaire exécutif**

Il est de la responsabilité des Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR), en vertu de leur accord avec Bell Canada, de s'assurer qu'un Point de réponse d'urgence publique primaire (PSAP) serve notre comté. La Police provinciale de l'Ontario (PPO) est le PSAP pour les Comtés unis de Prescott et Russell. Le contrat actuel pour les services de PSAP est expiré et doit être renouvelé.

## **Options et recommandation**

### Options

Option 1 (recommandée) : Le Conseil adopte le règlement 2024-46, un règlement autorisant les Comtés unis de Prescott et Russell à renouveler le contrat de service PSAP 9-1-1 avec la Police provinciale de l'Ontario, notre fournisseur de service actuel, pour les appels 9-1-1 provenant de notre région.

Option 2 : Le Conseil rejette le renouvellement du contrat P.P.O./PSAP et donne la direction à l'administration de négocier avec d'autres fournisseurs de services PSAP afin d'exploiter le service de réception des appels 9-1-1 pour les CUPR.

### Recommandation

Qu'il soit résolu que le Conseil approuve l'option 1, telle que présentée au Rapport SU-005-2024.

## **Information générale et analyse**

La P.P.O fournit des services PSAP aux CUPR depuis de nombreuses années. Notre contrat actuel est expiré depuis juillet 2023 et doit être renouvelé. Les services PSAP fournis consistent à répondre aux appels 9-1-1 et à les transférer vers le PSAP secondaire approprié, tels que le centre de répartition des incendies de Hawkesbury, le centre de communications des ambulances centrales ou le centre de répartition des incendies d'Ottawa.

Le coût du nouveau contrat reste inchangé depuis 2017. Il est de 0,561 \$ par habitant, soit un montant total de 53 653,48 \$ pour 2025.

## **Incidences financières, juridiques et opérationnelles**

Il n'a aucune incidence financière. Le montant de 53 653,48 \$ est déjà identifié au budget 2025.

## **Incidence sur les municipalités locales**

Chaque municipalité des CUPR continuera à avoir leurs appels 9-1-1 répondus par la P.P.O.

## **Incidence sur la gestion des biens**

S.O.

## **Incidences sur les communications**

S.O.

## **Pièces jointes**

Entente entre la P.P.O et les CUPR pour les services PSAP.

## **Préparé par :**

Marc-André Périard, directeur, département des Services d'urgence - 18 novembre 2024

## **Soumis par :**

Marc-André Périard, directeur, département des Services d'urgence - 18 novembre 2024